



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PROFESSIONNELS

Au 1^{er} janvier 2025

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels en vigueur au 01/01/2025.

Caisse d'Épargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Épargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de service ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Épargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :
www.caisse-epargne.fr**

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

Lorsque figure le sigle **TVA** la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1^{er} janvier 2025).

SOMMAIRE

1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES **TVA**



Artisan/Commerçant - Libre Convergence/Libre Convergence Plus.....	6
Profession libérale - Labelis/Labelis Plus.....	6
Franchisé - Franchise & Vous/ Franchise Et Vous Plus.....	6
Freelance - Micro-entrepreneur.....	7
SCI (Société Civile Immobilière).....	7
Auto-Entrepreneur.....	7
Services bancaires de base.....	8

2 LE COMPTE COURANT



La vie du compte.....	9
Les frais et commissions de mouvement.....	9
Les autres frais et services.....	10
Les dates de valeur.....	10
Les oppositions.....	10

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



Commission d'intervention.....	11
Les incidents liés aux chèques.....	11
Les incidents liés aux prélèvements et effets.....	12
Les incidents sur carte.....	12
Opérations particulières.....	12

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



Les espèces.....	13
Les chèques.....	14
Les cartes de paiement.....	14
Le change manuel.....	15
Les virements.....	15
Les prélèvements.....	16
Les effets de commerce.....	18

5 LES ASSURANCES



Les assurances.....	19
---------------------	----

6 LA BANQUE À DISTANCE



Direct Ecureuil Pro/Ce Net Comptes.....	20
Webprotexion.....	20
Pulceo Connect.....	20
Alertecureuil Pro.....	21
Sécurisation des opérations en ligne (SOL).....	21

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



CE net remises.....	22
CE net EDI (EBICS).....	22
PulCEo.....	23
SWIFTNet.....	23
Autres prestations.....	23



8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



La monétique	24
Les terminaux de paiement électronique (TPE).....	24
Tap to Pay	24
Le paiement pour la location de biens et services (PLBS).....	24
HeoH	25
CE Boost Pay BUSINESS	25
ONEY Proxi	25
E-commerce.....	26
Smile&Pay.....	27

9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



IZ e-commerce	28
Jedeclare.com.....	28
Avance et gestion du tiers-payant.....	28
iPaidThat.....	28

10 FINANCEMENT



Financement bancaire court terme	29
Financement des investissements	30
Assurance des emprunteurs.....	32
Cautions et garanties.....	32

11 L'INGÉNIERIE SOCIALE



L'ingénierie sociale.....	34
---------------------------	----

12 PLACEMENTS FINANCIERS



Les opérations sur compte-titres ordinaire.....	35
Les parts sociales.....	36
Les droits de garde.....	36
Les autres tarifs	37
Les transferts de compte-titres ordinaire.....	37

13 LE COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS ET DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION



Compte excédent professionnel.....	38
Déduction Épargne de Protection (DEP).....	38

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES



Les virements internationaux	39
Les opérations d'encaissement.....	39

15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



Lexique des termes utilisés	40
-----------------------------------	----

16 LES NUMÉROS UTILES



Carte bancaire.....	43
Monétique commerçants.....	43
Assurances	43
Nos partenaires	43

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE



Exprimer une réclamation.....	44
Votre recours en médiation.....	45

1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES ^{TVA}



DÉFINITION : L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : par exemple chéquier⁽¹⁾, relevés de compte mensuels, exonération des frais de tenue de compte, assurance des moyens de paiements⁽²⁾⁽³⁾, gestion à distance de vos comptes, etc. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions en agence.

> ARTISAN/COMMERÇANT - LIBRE CONVERGENCE⁽⁴⁾/LIBRE CONVERGENCE PLUS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LIBRE CONVERGENCE⁽⁴⁾ - LIBRE CONVERGENCE PLUS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	26,75 €/mois	32,50 €/mois	-
Débit différé	26,75 €/mois	32,50 €/mois	38,85 €/mois
Sans carte	23,70 €/mois		

> PROFESSION LIBÉRALE - LABELIS⁽⁴⁾/LABELIS PLUS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LABELIS⁽⁴⁾ - LABELIS PLUS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	15,50 €/mois	18,10 €/mois	-
Débit différé	15,50 €/mois	18,10 €/mois	22,00 €/mois
Sans carte	14,00 €/mois		

> FRANCHISÉ - FRANCHISE & VOUS⁽³⁾/FRANCHISE ET VOUS PLUS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION FRANCHISE & VOUS⁽⁴⁾ - FRANCHISE ET VOUS PLUS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	26,75 €/mois	32,50 €/mois	-
Débit différé	26,75 €/mois	32,50 €/mois	38,85 €/mois
Sans carte	23,70 €/mois		

BON À SAVOIR

Vous pouvez également nous confier la gestion de votre compte privé et bénéficier de 50 % de remise permanente sur la cotisation de votre offre groupée de services à titre particulier sur les Formules Initial, Confort ou Optimal.

Et toujours, un Conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.

^{TVA} Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Assurance Moyens de Paiement est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur.

(4) Arrêt de la commercialisation depuis le 1^{er} janvier 2019.



1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICE

> FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

COTISATION DANS LE CADRE DE LA FORMULE FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

DÉFINITION : La Formule FREELANCE - Micro-entrepreneur

Conçue pour les auto-entrepreneurs en statut de micro-entreprise, et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne, elle vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (internet, mobile), Carte Visa Business⁽¹⁾, exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier⁽²⁾, virements⁽³⁾, relevés de compte mensuels digitalisés, accès à un conseiller dédié.

Avec une carte	Formule Initial Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Formule Confort Carte Visa Business	Formule Optimal Carte Visa Gold Business
Débit immédiat	9,90 €	13,90 €	19,90 €
Débit différé	-		

> SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE)

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI

(Inclus banque à distance et hors Securexpress)

■ Forfait SCI 13,50 €/mois

> AUTO-ENTREPRENEUR

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AUTO-ENTREPRENEUR (N'EST PLUS COMMERCIALISÉ)

(hors Securexpress)

■ Forfait Auto-Entrepreneur 13,50 €/mois

(1) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance.

1

LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICE

> SERVICES BANCAIRES DE BASE

Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

- Services bancaires de base **Gratuit**
 - L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
 - Un changement d'adresse par an
 - La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
 - La domiciliation de virements bancaires SEPA
 - La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
 - La réalisation des opérations de caisse
 - L'encaissement de chèques et de virements bancaires
 - Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte
 - Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
 - Des moyens de consultation à distance du solde du compte
 - Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retraits d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
 - Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

2 LE COMPTE COURANT

Tarifs en € par opération
(sauf indication contraire).



> LA VIE DU COMPTE

- Ouverture de compte courant **Gratuit**
- Domilis Pro **Gratuit**

DÉFINITION : Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/ prélèvements SEPA.

Relevés de compte selon périodicité (frais prélevés par trimestre)	Format papier	Format électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Hebdomadaire	49,14 €/an	24,57 €/an
Bi-mensuelle	20,48 €/an	10,24 €/an
Décadaire	31,29 €/an	15,65 €/an
Journalière	205,28 €/an	102,64 €/an
Relevé supplémentaire	16,50 €	8,25 €

- Délivrance de relevé au guichet de l'agence **4,20 €/relevé**
- Clôture de compte courant ou de forfait (offre groupée de services) **Gratuit**
- Relevé de compte d'épargne multiproduits (hors forfait) - à partir du 5^e relevé/an **1,40 €/relevé**
- Échelle d'agios trimestrielle, ticket d'agios **8,20 €/trimestre**
- Relevé annuel de frais d'encaissement par carte **Gratuit**
- Relevé mensuel de frais d'encaissement par carte **Gratuit**
- Frais de remise de chèque et carte en agence **Gratuit**

> LES FRAIS ET COMMISSIONS DE MOUVEMENT

- Frais de tenue de compte Professions Libérales (hors offre groupée de services) **28,00 €/trimestre**
- Frais de tenue de compte SCI **Gratuit**
- Frais de tenue de compte **57,00 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable **80,00 €/an**
- Commission de mouvement **0,15 %, min 13,00 €/trimestre**

BON À SAVOIR

Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par la Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable : prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier. Gratuit la première année d'entrée en relation.

2 LE COMPTE COURANT

Tarifs en € par opération
(sauf indication contraire).

> LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

■ Frais par recherche d'adresse inconnue (PND : pli non distribué) TVA	16,20 €
■ Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne)	Gratuit
■ Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes TVA	160,00 €
■ Compte Française des Jeux	Gratuit
■ Compte PMU (Paris Mutuel Urbain)	Gratuit
■ Frais de recherche simple de document(s) dont photocopie de chèque de moins d'un an... 15,30 €/opération	
■ Frais de recherche simple de document(s) dont photocopie de chèque de plus d'un an	31,00 €/opération
■ Recherche complexe	Sur devis
■ Frais de traitement, de recherche et de conservation des avoirs	50,00 €/an
■ Frais de location de coffre-fort à partir de TVA	100,00 €/an
■ Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)	Frais réels/ouverture

> LES DATES DE VALEUR

■ Chèque émis	J
■ Remise de chèque(s) compensable en France.	J + 1 ouvré⁽¹⁾
Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant).	
■ Virement reçu	J
■ Virement émis	J
■ Prélèvement reçu	J
■ Prélèvement émis	J
■ Versement d'espèces, dépôt au guichet	J + 1 ouvrable⁽²⁾
■ Retrait d'espèces	J
■ Paiement par carte bancaire	
- Débit immédiat	J
- Débit différé	J
■ LCR/BOR Date de valeur sur effet domicilié (J = jour)	J - 1 jr calendaire⁽³⁾
■ Remise d'effet à l'encaissement effectuée 10 jrs calendaires avant l'échéance (E = échéance)	E + 4 jrs calendaires⁽³⁾
■ Remise d'effet à l'escompte avec un minimum de 10 jours calendaires d'escompte (R=remise)	R + 1 jr calendaire⁽³⁾

> LES OPPOSITIONS

■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire	Gratuit
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
■ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire pour usage abusif	36,16 €
■ Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur	16,40 €
■ Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur	25,00 €

(J : date de comptabilisation).

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Un jour ouvrable désigne un jour au cours duquel la Banque ou la banque du bénéficiaire ainsi que tous les autres intervenants à l'exécution d'une opération de paiement exercent une activité permettant d'exécuter celle-ci.

(3) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre.



3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION

- Frais par opération **9,95 €/opération (plafond 59,70 €/jour)**

DÉFINITION : Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

> LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ **8,00 €**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant
 - Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
 - Frais de dossier
 - Les frais de rejet de chèque
 - Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
 - Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
 - Déclaration Banque de France
 - Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - Délivrance d'un certificat de non-paiement
 - Blocage de provision
 - Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - Pour un chèque < ou égal à 50,00 € **20,05 €⁽²⁾**
 - Pour un chèque > à 50,00 € **40,05 €⁽²⁾**(dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €)
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction **25,00 €**
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **23,35 €**

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

> LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ **8,00 €**
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télévirement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant⁽²⁾ :
 - Les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision.
 - Les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement.
 - Et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € **10,05 €⁽³⁾**
 - Frais dans la limite d'un plafond de **40,00 €/jour**

> LES INCIDENTS SUR CARTE

- Mise sous surveillance du compte suite à incident de paiement carte **20,00 €**
- Frais d'opposition (blocage par la banque de la carte) en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier **20,00 €**

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais de lettre de relance en cas de non remise de documents comptables **9,00 €**
- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé **8,00 €**
- Frais de lettre de relance pour compte courant débiteur non autorisé envoi en recommandé **15,00 €**
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire) **83,33 € à l'unité**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant de la saisie maximum, plafond fixé à 83,33 €⁽⁴⁾**

(1) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 11).

(4) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> LES ESPÈCES

RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit**
- Retrait-dépannage avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice)..... **4,75 €/retrait**
- Frais par retrait d'espèces aux guichets d'une agence d'une autre banque hors réseau Caisse d'Epargne **6,34 €/retrait**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique⁽¹⁾
 - Dans l'agence de domiciliation **Gratuit**
 - Hors agence de domiciliation en Caisse d'Epargne Normandie **3,00 €/retrait**
à partir du 2^e retrait/mois
 - Dans une autre Caisse d'Epargne **5,00 €/retrait**

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB)

- Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Au DAB dans un autre établissement
 - Avec une carte Visa Business
 - Jusqu'à 2 retraits dans le mois **Gratuit**
 - À partir du 3^e retrait par mois **1,00 €/opération**
 - Avec une carte Visa Gold Business ou Platinum **Gratuit**
- Service retraits déplacés illimités **1,35 €/mois**
 - Gratuité des retraits d'espèces au distributeur automatique de billets d'une autre banque en zone euro dont France

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES⁽²⁾

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	3,25 €	6,25 €
Commission proportionnelle au montant du retrait	2,90 %	2,90 %

REMISES D'ESPÈCES AU GUICHET EN AGENCE

- Dépôt d'espèces **Gratuit**
- Les opérations en espèce/remises de valeur
 - Abonnement au Service de dépôt Securexpress (hors forfait)⁽³⁾⁽⁴⁾ **47,06 €/an**
 - Avec assurance⁽⁵⁾ **51,00 €/an**
(prélevé au trimestre)
 - Sans assurance recette-dépôt **31,00 €/an**
(prélevé au trimestre)
 - Frais d'opposition sur carte Securexpress **Gratuit**
 - Carte de dépôt Securexpress supplémentaire ou refabrication **8,00 €/carte**
 - Dépôt jour/nuit **25,84 €/an**

(1) Gratuit pour les détenteurs de services bancaires de base.

(2) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

(3) Securexpress est un contrat de BPCE Assurance IARD, entreprise régie par le code des assurances, SA au capital de 61 996 212 euros. 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13, immatriculée au RCS Paris n°B 350 663 860.

(4) L'assurance n'est pas soumise à TVA.

(5) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Selon conditions, limites et exclusions.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> LES CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence..... **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier..... **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestation particulière)..... **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence..... **14,50 €**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois
suivants la mise à disposition..... **8,00 €/destruction**
- Frais d'envoi de chéquier :
 - Envoi par courrier simple..... **2,70 €/envoi**
 - Envoi par recommandé avec A/R..... **10,00 €/envoi**
- Lettre chèque..... **Frais réels**

CHÈQUES REMIS

- Remise de chèque(s) compensable en France..... **Gratuit**
Date de valeur = J + 1 ouvré⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)

> LES CARTES DE PAIEMENT

COTISATION CARTE (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement international	Carte Visa Electron ⁽²⁾ ou Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	Gratuit Souscription uniquement dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base »	50,00 €/an	50,00 €/an	145,00 €/an	-
Débit différé		-	50,00 €/an	145,00 €/an	240,00 €/an

- Service e-carte..... **14,40 €/an**
- Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay⁽³⁾..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Samsung Pay⁽³⁾..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Garmin Pay⁽³⁾..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans SwatchPAY!⁽³⁾..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Googlepay⁽³⁾..... **Gratuit**

PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone Euro..... **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone Euro⁽⁴⁾
 - Commission proportionnelle au montant payé par carte..... **2,90 %**
 - Avec un maximum de perception par transaction..... **6,25 €**

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) La carte Visa Business Electron a cessé d'être commercialisée à compter du 01/01/2021.

(3) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business.

(4) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.



4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

OPÉRATIONS SUR CARTE

- Remise carte en agence **Gratuit**
- Frais d'envoi de carte
 - Envoi par courrier simple **Gratuit**
 - Envoi par recommandé avec A/R **10,00 €/envoi**
- Refabrication de la carte avant échéance **Prix de la carte**
- Modification temporaire⁽¹⁾ des plafonds de retrait et/ou de paiements par carte en agence... **9,16 €**
- Réédition du code confidentiel carte en agence..... **8,30 €**
- Afficher le code confidentiel de la carte depuis l'application mobile⁽²⁾..... **Gratuit**

> LE CHANGE MANUEL

ACHAT/VENTE DE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS (DEVICES)

- Commission de change
 - Si commande < 100,00 € ou si la cession < 50,00 € **Selon cours + 3,05 €**
 - Si commande ≥ 100,00 € ou si la cession ≥ 50,00 € **Selon cours**

> LES VIREMENTS

VIREMENTS SEPA ÉMIS

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽³⁾	Par télétransmission ⁽⁴⁾
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA classique occasionnel	5,25 €	Gratuit	0,23 €/opération
Virement SEPA jour			0,50 €/opération
Virements SEPA accélérés			0,50 €/opération
Virement instantané	5,25 €/opération	Gratuit	
Virement SEPA Spécial (URSSAF, TVA...)			0,23 €
Virement Tiers urgent (demande avant 16h, effectué dans l'heure)	16,00 €		10,00 €
Virement SEPA classique permanent vers une autre banque (mise en place)	5,25 €	Gratuit	
Virement SEPA classique permanent vers une autre banque (par virement)	1,60 €	Gratuit	
Virement SEPA classique permanent vers une autre banque (modification/suppression)	5,25 €	Gratuit	
Émission virement de trésorerie télétransmis par remise : - Virement de trésorerie (VSOT) France - Virement de trésorerie (VSOT) zone SEPA	16,00 €		10,00 €

(1) Pour une durée de 30 jours.

(2) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass pour DEI Pro ou Secur'Pass pro pour CE.net.

(3) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE.net Comptes.

(4) Par échange de données informatisées via CE.net Remises ou CE.net EDI.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽¹⁾	Par télétransmission ⁽²⁾
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	16,00 €		
Révocation/modification d'un virement avant émission/exécution/traitement	16,00 €		
Retrait de consentement sur toutes les échéances du virement permanent	15,50 €	Gratuit	
Demande de retour de fonds sur liste de virement « papier » émis à tort	16,00 €		

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique
Caisse d'Épargne vers un compte du client dans la même Caisse d'Épargne **Gratuit**

VIREMENTS REÇUS

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent..... **Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro **Gratuit**

ENCAISSEMENT PAR VIREMENT

- Solution Bridge⁽³⁾⁽⁴⁾ **Nous consulter**
Solution d'initiation de virement open banking, instantané ou classique selon les cas.

> LES PRÉLÈVEMENTS

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

(1) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes.

(2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI. Les virements transmis via des Prestataires Initiateurs de Services de Paiements (API) s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI PRO, CE net Compte, CE net Remise ou CE net EDI)

(3) Solution Bridge en partenariat avec Perspective société par actions simplifiées au capital social de 765.691,20 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 529 196 313, dont le siège social est situé 4 rue de la Pierre Levée – 75011 Paris.

(4) Sous réserve de commercialisation.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽¹⁾	Par télétransmission ⁽²⁾
Païement d'un prélèvement	Gratuit		Gratuit
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	Gratuit	Gratuit	
Mise en place du service gestion des créanciers (ajout/modification) : - Autorisés (liste blanche) - Non autorisés (liste noire)	15,50 € 15,50 €		
Ajout d'un émetteur à la liste de limitation d'un prélèvement en montant ou en périodicité de prélèvement	15,50 €	Gratuit	
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA	15,50 €	Gratuit	
Refus de tout prélèvement SEPA	15,50 €		
Révocation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	15,50 €		
Contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	Gratuit		
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée TVA	31,00 €		
Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	31,00 €		
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	12,00 €	Gratuit	
Révocation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	12,00 €	Gratuit	

PRÉLÈVEMENTS SEPA, TIP SEPA ÉMIS

- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) **TVA** **45,00 €**
- Émission de prélèvement SEPA CORE télétransmis⁽²⁾ **0,27 €/opération**
- Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) télétransmis⁽²⁾ **0,35 €/opération**
- Frais de prélèvement SEPA émis et revenu impayé par télétransmission⁽²⁾ **13,00 €/opération**
- Rejet de prélèvement **13,00 €/opération**
- Frais de rejet reçus suite à l'émission d'un TIP SEPA **13,00 €/opération**
- Solutions de gestion des mandats **Nous consulter**
- Frais sur annulation ou modification d'une remise ou opération avant traitement... **Nous consulter**
- Frais sur annulation suite à une opération émise à tort avant date d'échéance **16,00 €/opération**
- Frais sur reversement suite à une opération émise à tort **16,00 €/opération**
- Frais de rejets de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur) **13,00 €/opération**
- Frais de rejets de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance) **13,00 €/opération**
- Frais de rejets de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) pour contestation débiteur en procédure exceptionnelle **21,00 €/opération**
- Frais de recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur prélèvement non autorisé sans restitution du mandat valide par le créancier **TVA** **31,00 €**

(1) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE.net Comptes.

(2) Par échange de données informatisées via CE.net Remises ou CE.net EDI.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> LES EFFETS DE COMMERCE

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE A L'ENCAISSEMENT OU A L'ESCOMPTE

■ Effet remis - support papier	
- Frais par remise.....	6,00 €/remise
- Frais par effet.....	3,80 €/effet
■ Effet remis - Télétransmis	
- Remise d'effets confirmée par signature électronique.....	Gratuit
- Frais par effet.....	0,45 €/effet
■ Autres	
- Majoration de commission de remise pour un effet < 305,00 €.....	3,80 €/effet
- Effet remis à l'encaissement revenu impayé.....	18,80 €/effet
- Acceptation, modification, prorogation.....	18,80 €/effet
- Réclamation.....	18,80 €/effet
- Changement de domiciliation.....	18,80 €/effet
- Autres opérations.....	18,80 €/effet

SERVICES SEPAMAIL

■ Demande de règlement.....	Nous consulter
- Abonnement au service	
- Demande de règlement	
■ Vérification de coordonnées bancaires.....	Nous consulter
- Abonnement au service	
- Demande de vérification	

5 LES ASSURANCES



- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽⁷⁾ **20,30 €/an**

DÉFINITION : Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽⁷⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre forfait professionnel.

- Sécurexpress Assurance⁽¹⁾⁽⁷⁾ **27,40 €/an**

IARD (INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS)

- Assurance Multirisque Professionnelle⁽²⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter***
- Assurance Auto des Professionnels⁽²⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter***

PRÉVOYANCE

- Prévoyance Pro⁽⁵⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital⁽⁸⁾ en cas de décès suite à un accident ou une maladie.

- Protection Homme Clé⁽⁵⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital⁽⁷⁾ à l'entreprise et permet d'aider à faire face aux conséquences financières de la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.

RETRAITE

- Millevie PER⁽⁶⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Plan d'Épargne Retraite individuel.

SANTÉ

- Garantie Santé Côté pro⁽⁴⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter***

Complémentaire santé individuelle.

- Assurance Complémentaire Santé Salariés⁽³⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter***

Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.



BON À SAVOIR

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires pour assurer :

- votre Responsabilité Civile Professionnelle si vous exercez une profession de Santé;
- vos récoltes et vos biens professionnels si vous exercez une activité agricole ou viticole;
- votre activité face aux risques cyber.



* Sous réserve de commercialisation par votre Caisse d'Épargne.

(1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(2) Assurance Multirisque Professionnelle et l'Assurance Auto des professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(3) Assurance Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

(4) Garanties Santé Côté Pro est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en oeuvre par IMA Assurance.

(5) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

(6) Millevie PER est un contrat d'assurance vie souscrit par l'association APERP, auprès de BPCE Vie, entreprise régie par le code des Assurances.

(7) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(8) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.

6 LA BANQUE À DISTANCE



> DIRECT ECUREUIL PRO/CE NET COMPTES

DÉFINITION : Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes

Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un téléphone mobile, une tablette ou un ordinateur connecté à Internet.

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Épargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

- Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors forfait ou offre groupée de services)
 - Direct Ecureuil Pro (réservé aux Entrepreneurs individuels)..... **5,00 €/mois⁽¹⁾**
 - CE net Comptes..... **24,00 €/mois⁽¹⁾**
 - Service Digital Box..... **Gratuit⁽¹⁾**
- Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Option gestion de portefeuille en bourse **Gratuit**

BON À SAVOIR

Consultez et gérez vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile www.m.caisse-epargne.fr, ou sur votre appli BANXO - Caisse d'Épargne si vous êtes équipé du service DEI Pro ou CE net - Caisse d'Épargne si vous êtes équipé du service CE net (applis accessibles sur iPhone® ou Android®)  

> WEBPROTECTION

- Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs..... **Gratuit⁽¹⁾**

> PULCEO CONNECT

BON À SAVOIR

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements. Pulceo Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via CE net ou Pulcéo pour les clients équipés de ces services

- PULCEO Connect **9,00 €/mois TVA**
- Option gestion du risque commercial **10,00 €/mois TVA**

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.



6 LA BANQUE À DISTANCE

> ALERTECUREUIL PRO

- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS
 - Forfait mensuel (dans la limite de 40 SMS)..... **5,00 €**
 - SMS supplémentaire (coût par SMS)..... **0,20 €**
- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par e-mail
 - Forfait mensuel (nombre illimité d'e-mails) **5,00 €**

> SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL) **TVA**

- Secur'Pass ou Secur'Pass Pro **Gratuit**
- SOL SMS **Gratuit**
- Lecteur CAP **15,00 €**
- Carte Secur@ccès..... **10,50 €/an**
- Frais de refabrication de carte Secur@ccès..... **10,50 €**
- Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans)..... **180,00 €**
- Certificat 3 Skey (Swift Secure Signature Key) **Nous consulter**
- Certificat de matériel anonyme de signature électronique
 - Clé USB avec NG-PRO **180,00 € frais d'expédition inclus**

DÉFINITION : Secur'Pass et Secur'Pass Pro

Sécur'Pass pour DEI Pro et Sécur'Pass Pro pour CE net sont des services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/remises) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Épargne. Sécur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.



DÉFINITION : Carte Secur@ccès

Une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.



DÉFINITION : Lecteur CAP

Permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces banque à distance Caisse d'Épargne et achat sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique sur un lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre carte bancaire à usage Professionnel.

DÉFINITION : Certificat électronique Certiceo

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifiée EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



DÉFINITION : services de gestion de compte via des échanges de données informatisées
À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, ou accessible sur internet, vous pouvez, par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par la Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

> CE NET REMISES



BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

- Frais de mise en place du service **TVA** **À partir de 150,00 €**
- Frais d'intervention suite à mise à disposition des relevés de comptes, d'un nouveau mot de passe **Nous consulter⁽¹⁾**
- Frais de modification sur l'abonnement **Nous consulter⁽¹⁾**
- Abonnement au Service de remise d'ordres **À partir de⁽²⁾ 56,00 €/mois⁽¹⁾**
- Abonnement au Service de saisie d'opérations et de remise d'ordres
- Saisie d'opérations et dépôt de remises, suivi des ordres et confirmation par signature électronique, récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de comptes et des relevés de mobilité bancaire, gestion des habilitations des utilisateurs **Nous consulter**

> CE NET EDI (EBICS) **TVA**

- Frais de mise en place du service **À partir de 150,00 €**
- Abonnements EBICS T **À partir de 59,00 €/mois**
- Abonnements EBICS TS **À partir de 59,00 €/mois**

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.
(2) En fonction du nombre de remises ou de relevés restitués



7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

> PULCEO **TVA**

BON À SAVOIR

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).

■ Frais de mise en place du service (à distance).....	À partir de 500,00 €
■ Abonnement PulCEo.fr ⁽¹⁾ incluant deux banques.....	À partir de 43,00 €/mois
- Option par banque supplémentaire.....	À partir de 10,00 €/mois
- Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCEo Mobile élargi, Diamond, e-facture, signature électronique des mandats de prélèvement SEPA, rapprochement automatique des écritures prévisionnelles, propositions d'équilibrages des soldes des comptes.....)	Nous consulter

> SWIFTNET **TVA**

■ Frais de mise en place du service.....	Nous consulter
■ Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct.....	Nous consulter
■ Abonnement mensuel services FIN.....	Nous consulter

> AUTRES PRESTATIONS

■ Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte.....	Nous consulter
■ Relevés format CFONB, XML et format MT940.....	Nous consulter
■ Relevé intraday.....	Nous consulter
■ Accès multiple tout protocole.....	Nous consulter
■ Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA.....	Nous consulter TVA
■ Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes.....	Nous consulter TVA
■ Tracker SWIFT GPI.....	Nous consulter
■ Représentation automatique des impayés de prélèvements.....	Nous consulter
■ Services complémentaires.....	Nous consulter

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



> LA MONÉTIQUE

■ Commission monétique sur paiement	Nous consulter
■ Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire	Gratuit
■ Relevé d'édition monétique hebdomadaire	13,15 €/trimestre
■ Relevé d'édition monétique journalier	54,80 €/trimestre
■ Frais de traitement des impayés cartes bancaires	66,00 €/impayé
■ Frais sur contrat inactif	15,00 €/an
■ Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC)	Gratuit
■ Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC)	Gratuit
■ Frais de recherche sur historique de télécollecte, sur erreur de montant et sur erreur non fondée TVA	16,60 €

> LES TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, performants, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel.

Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

■ Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants, du standard à l'Android TVA	À partir de 9,90 €
<i>Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois.</i>	
TPE sous Android : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente.	
■ Installation de logiciels spécifiques TVA	À partir de 15,00 €
■ Frais de dossier	50,00 €

> TAP TO PAY

Nous consulter

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet et l'application Tap to Pay Caisse d'Épargne.

> LE PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS

ET SERVICES (PLBS) **Nous consulter**

BON À SAVOIR

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.



8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

> HEOH⁽¹⁾ **Nous consulter**

L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE, ...

> CE BOOST PAY BUSINESS⁽²⁾ **TVA**

DÉFINITION : Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale.

- Abonnement CE boost Pay Business **À partir de 65,50 €/mois**
- Frais de dossier, modalité de sortie du contrat **Nous consulter**
- Durée d'engagement **48 mois**

> ONEY PROXI⁽³⁾⁽⁴⁾



BON À SAVOIR

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

- Paiement en 3 ou 4 fois **% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire réparti entre le client et le commerçant**
- Paiement en 3 ou 4 fois sans frais **% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire pris en charge uniquement par le commerçant**
- Pour connaître les % **Nous consulter**

(1) Services Heoh de Heoh Payments proposés par Caisse d'Épargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 882 374,00 euros. Siège social : 5 rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).

(2) CE Boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services - Société anonyme au capital de 53 559 264 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 155 337, dont le siège social est situé 7 promenade Germaine SABLON, 75013 Paris.

(3) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la Caisse d'Épargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank - Oney Bank - SA au capital de 71 801 205 euros - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr.

(4) Offre de financement par carte bancaire sans assurance avec apport obligatoire, réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100 € à 3000 €. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank.

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

> E-COMMERCE **TVA**

■ Inscription	
- SP PLUS PRO	150,00 €
- SP PLUS Pro Expert.....	250,00 €
- Jepaieenligne EXPRESS	50,00 €

DÉFINITION : Jepaieenligne EXPRESS

Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE Premium (cf. supra).

■ Abonnement mensuel	
- PAYPLUG ⁽¹⁾	Nous consulter
- SP PLUS PRO	15,00 €
- SP PLUS Pro Expert.....	30,00 €
- Jepaieenligne ⁽²⁾	15,00 €
- Jepaieenligne EXPRESS	5,00 €

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne ⁽²⁾	Jepaieenligne EXPRESS
Canal de vente				
Site WEB marchand	√	√	X	X
VAD (téléphone, courrier, fax, email)	5 €/mois*	5 €/mois*	X	X
Paieement par lien incluant le contrat VADS (SMS, email...)	X	5 €/mois	5 €/mois	√
Formulaire de collecte de données hébergé par SP PLUS	X	X	√	10 €/mois
Moyen de paieement				
Cartes bancaires, Visa, MasterCard, eCB	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr
Cartes privatives	0,13 €/tr	0,13 €/tr	X	0,13 €/tr
American Express				
PayPal				
Cetelem	5 €/mois	√	X	5 €/mois
Cartes Titre-Restaurant CONECS				
Chèques-Vacances CONNECT				
X Service non disponible. √ Service offert en standard. * Service en option.				

(1) Service d'encaissement de la société Payplug Enterprise, proposé par Caisse d'Épargne. Payplug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10€, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paieement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(2) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne ⁽¹⁾	Jepaieenligne EXPRESS
Typologie de paiement				
Paiement à la commande	√	√	√	√
Paiement à la livraison	√	√	√	√
Paiement différé	√	√	√	√
Gestion compte client (abonnement et/ou identifiant)	15 €/mois*	15 €/mois*	X	X
Paiement par lien	X	5 €/mois*	5 €/mois*	√
Back-office de gestion des paiements				
Mode interface sécurisée	√	√	√	√
Mode WEB services	X	500 €* 500 €/mois*	X	X
Aide à la décision				
Module d'aide à la décision : niveau 1	15 €/mois*	√	15 €/mois*	X
Module d'aide à la décision : niveau 2	X	10 €/mois*	10 €/mois*	X
Reporting				
Email de confirmation de paiement au commerçant	√	√	√	√
Fichier reporting transactions et opérations	10 €/mois*	√	10 €/mois*	X
Rapprochement bancaire visuel				X
Rapprochement bancaire visuel et par fichier	X	25 €/mois*	25 €/mois*	X
Rapprochement impayés visuel et par fichier				X
Services additionnels				
Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	√	√	√	√
Email de confirmation de paiement à l'internaute	√	√	√	√
Pages de paiement en multilingues	√	√	√	√
Affichage montant en multidevises	X	√	X	√
Modalités de facturation spécifique				
Facturation pour saisonnier par mois	10 €/mois*	10 €/mois*	10 €/mois*	X
<small>X Service non disponible. √ Service offert en standard. * Service en option.</small>				

> **SMILE&PAY⁽²⁾** **Nous consulter**

DÉFINITION : Smile&Pay

Smile&Pay, un terminal de paiement ultra mobile, léger et économique pour vos encaissements. La solution idéale pour débiter. Conseillé pour un chiffre d'affaires mensuel inférieur à 10 000 €.

(1) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

(2) Service de Smile&Pay est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Établissement de paiement.

9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



> IZ E-COMMERCE⁽¹⁾

Nous consulter TVA

DÉFINITION : IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de la Caisse d'Épargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

> JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

■ Frais d'adhésion au service..... **Nous consulter** TVA

> AVANCE ET GESTION DU TIERS-PAYANT

■ Avance et gestion du tiers-payant..... **Nous consulter**

Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...)⁽²⁾ et avance de fonds par la Caisse d'Épargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

> IPAIDTHAT

■ iPaidThat⁽³⁾..... **Nous consulter**

Service complet de gestion comptable et financière en ligne pour les entrepreneurs, incluant un service de facturation électronique.

(1) Service de Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

(2) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial IREMA Santé, SAS au capital social de 30 000 euros, dont le siège social est situé 331 Rue de la Rotonde, 42153 RIORGES - RCS Roanne 489 470 930 - Numéro de TVA intracommunautaire FR30489470930 - Code APE : 7022Z.

(3) Service de la SAS IPT TECHNOLOGIE « iPaidThat », société par actions simplifiées au capital social de 2 246,82 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphasis - Espace Performance 35760 Saint Grégoire, FRANCE.



10 FINANCEMENT⁽¹⁾



> FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

DÉCOUVERT

■ Découvert autorisé

- Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)

- Minimum..... **0,40 %/dossier**

- Maximum..... **2,00 %/dossier**

- Conditions de taux du découvert autorisé..... **Nous consulter**

Taux d'intérêt en fonction du montant du découvert autorisé

- Commission d'engagement **1,00 %**

Commission calculée **lors de la mise en place du crédit** en appliquant un % sur le montant du découvert autorisé. Elle est perçue **trimestriellement**.

- Commission de dépassement sur autorisation (majoration taux client) **4,50 % maximum**

■ Découvert non autorisé

- Taux d'intérêt⁽²⁾..... **Nous consulter**

COMMISSIONS⁽³⁾

■ Commission sur le plus fort découvert..... **0,156 % maximum/trimestre**

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

■ Commission d'immobilisation **1,50 % maximum**

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

ESCOMPTE⁽⁴⁾

■ Frais de dossier..... **1,00 %**

- Minimum de perception..... **98,00 €**

■ Taux d'intérêt⁽⁵⁾..... **Nous consulter**

■ Commission de non utilisation applicable à la différence entre le montant de l'autorisation d'escompte accordée et le montant de l'escompte utilisé constaté quotidiennement (payable à chaque arrêté trimestriel)..... **Minimum 0,50 %/maximum 1,00 %**

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILLY)

■ Frais de mise en place du dossier..... **100,00 €**

■ Commission de bordereau..... **20,00 €**

■ Commission par créance cédée **11,00 €**

■ Commission par notification **16,50 €**

■ Commission de mise en impayé..... **22,00 €**

■ Main levée de notification **15,75 €**

■ Frais d'incident de paiement de la créance..... **15,75 €**

(1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant, par application du taux trimestriel en vigueur à la date du découvert non autorisé.

(3) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(4) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

(5) Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro.

10 FINANCEMENT

LES AUTRES OPÉRATIONS

- Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme... **Gratuit**

AFFACTURAGE

- Contrat d'affacturage..... **Nous consulter**
- FlashFactures..... **4,95 % du montant financé des factures confiées**
Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement.

> FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

- Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)
 - Minimum..... **0,25 %/dossier**
 - Maximum..... **1,00 %/dossier**

BON À SAVOIR

Caisse d'Épargne vous propose une gamme de financements complète en faveur de la transition énergétique : travaux d'amélioration énergétique du bâtiment, énergies renouvelables, matériel permettant de réduire la consommation d'énergie, véhicule ou flotte de véhicules propres avec bornes de rechargement. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller.

CRÉDIT-BAIL MOBILIER **TVA**

S'ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation

- Frais de dossiers..... **2 % du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 50,00 €**
- Publicité légale crédit-bail **23,00 €**
Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social
- Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)..... **250,00 €**
- Annulation ou modification d'assurance **50,00 €**
- Mainlevée d'opposition - **contrat couvert par notre assurance groupe** **Gratuit**
- Mainlevée d'opposition - **contrat non couvert par notre assurance groupe** **50,00 €**
- Gestion d'un sinistre matériel - **contrat couvert par notre assurance groupe**... **Gratuit**
- Gestion d'un sinistre matériel - **contrat non couvert par notre assurance groupe**.... **150,00 €**
- Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - **contrat couvert par notre assurance groupe**..... **Gratuit**
- Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - **contrat non couvert par notre assurance groupe**..... **50,00 €**
- Réédition de documents (contrats, échéanciers...)⁽¹⁾..... **50,00 €**
- Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)..... **35,00 €**
- Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat)..... **50,00 €**

(1) Gratuit pour les actes initiés sur l'Espace client. Nous consulter pour les opérations au-delà de deux demandes sans avoir recours à l'Espace Client.

10 FINANCEMENT

■ Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	50,00 €
■ Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽²⁾	50,00 €
■ Changement du mode de règlement ⁽³⁾	
- De chèque ou virement à prélèvement	Gratuit
- De prélèvement à chèque	250,00 €
- De prélèvement à virement	250,00 €
■ Décompte de sortie anticipée ⁽¹⁾⁽³⁾	50,00 €
■ Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire ⁽³⁾	50,00 €
■ Renseignements recherchés pour un tiers (expert-comptable, commissaire aux comptes)	75,00 €
■ Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽³⁾	250,00 €
■ Modification du plan de remboursement ⁽³⁾	250,00 €
■ Modification ou mainlevée de garantie ⁽³⁾	250,00 €
■ Avenant au contrat ou autorisation de sous location (changement d'actionnariat, de gérant, d'assuré) ⁽³⁾	250,00 €
■ Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽³⁾	250,00 €
■ Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €
LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	Nous consulter
LA LOCATION LONGUE DURÉE	Nous consulter
LES AUTRES OPÉRATIONS	
■ Frais d'assurance	Nous consulter
■ Réédition de tableau d'amortissement	50,00 €
■ Édition de fin de contrat de prêt	15,50 €
■ Frais de délégation d'assurance	160,00 €/crédit
■ Transfert ou cession de prêt	360,00 €/crédit
■ Avenant à un contrat de prêt	
- Réaménagement du taux	1,00 % (% du capital restant dû)
- Minimum de perception	500,00 €
- Maximum de perception	1 500,00 €
- Réduction ou allongement de la durée	360,00 €/crédit
- Changement de quantième, report d'échéance	125,00 €/crédit
- Transformation d'un taux révisable en taux fixe	205,00 €/crédit
- Transformation d'un taux fixe en taux révisable	205,00 €/crédit
- Modification d'assurance (quotité, taux...)	360,00 €/crédit
- Substitution assurance emprunteur	1,00 % (% du capital restant dû)
- Minimum de perception	150,00 €
- Maximum de perception	300,00 €

(1) Gratuit pour les actes initiés sur l'Espace client. Nous consulter pour les opérations au-delà de deux demandes sans avoir recours à l'Espace Client.

(2) Hors frais supplémentaires facturés par votre établissement bancaire ou postal.

(3) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

10 FINANCEMENT

- Modification de garanties (transfert...)	360,00 €/crédit + frais de garanties
- Transfert d'objet	360,00 €/crédit
■ Frais de garanties en sus	
- Désolidarisation	360,00 €/crédit
- Modification du compte de prélèvement	50,00 €/crédit
- Autres avenants à un contrat de prêt	1,00 % (% du capital restant dû)
- Minimum de perception	155,00 €
■ Décompte de remboursement anticipé (RA)	
- Si suivi d'un remboursement effectif	Gratuit
- Si non suivi d'un remboursement effectif	50,00 €
■ Édition relevés d'intérêts	Gratuit
■ Ouverture d'un dossier sinistre Assurance des emprunteurs	Gratuit

> ASSURANCE DES EMPRUNTEURS

- Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur **Nous consulter**
L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

> CAUTIONS ET GARANTIES

CAUTIONS BANCAIRES

■ Frais de dossier	98,00 €/dossier
■ Commission d'engagement (sur le montant cautionné)	2,00 %/an
■ Commission d'engagement pour la garantie à la 1 ^{re} demande (sur le montant cautionné)	3,00 %/an
■ Avenant à un acte existant	98,00 €/avenant

FRAIS DE GARANTIES

S'y ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

■ Nantissement de fonds de commerce sous seing privé	790,00 €/acte
■ Prise de gage	280,00 €/acte
■ Nantissement de fonds de commerce sous seing privé garantissant une caution bancaire	160,00 €/acte
■ Nantissement de parts sociales, d'actions, sous seing privé	790,00 €/acte
■ Nantissement de police d'assurance vie (hors réseau)	460,00 €/acte
■ Nantissement de police d'assurance vie (valeur réseau)	230,00 €/acte

10 FINANCEMENT

■ Nantissement sur valeurs mobilières (réseau Caisse d'Épargne).....	230,00 €/acte
■ Nantissement sur valeurs mobilières (hors réseau Caisse d'Épargne).....	460,00 €/acte
■ Hypothèque maritime, fluviale et aérienne.....	160,00 €/acte
■ Nantissement de compte et d'épargne.....	150,00 €/acte
■ Gage sur véhicule	220,00 €/acte
■ Caution personne physique.....	Gratuit
■ Promesse d'affectation hypothécaire ...	1,00 % du montant accordé avec un minimum de 98,00 €
■ Désolidarisation sur prêt.....	360,00 €/crédit
■ Mainlevée de garantie hors frais notariés	110,00 €/acte
■ Frais de renouvellement de nantissement	à partir de 250,00 €

11 L'INGÉNIERIE SOCIALE



BON À SAVOIR

L'offre Ingénierie Sociale de la Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.



- Épargne Salariale (PEI⁽¹⁾, PERCOL-I⁽¹⁾, Intéressement)
Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Epargne Salariale - Profession Libérale) de la Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de défiscalisation.
Le PEI et PERCOL-I en sont le réceptacle et permettent au dirigeant⁽²⁾, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PERCOL-I). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants **Nous consulter**
- Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERo)..... **Nous consulter**
Le dispositif Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire), permet à vos salariés, de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite grâce à des versements obligatoires de l'entreprise, et du salarié si le règlement le prévoit.
- Titre-Restaurant « Swile »⁽³⁾ (carte)..... **Nous consulter**
- Titre Cadeau « Swile »⁽³⁾ (carte)..... **Nous consulter**

(1) PEI : Plan d'Épargne Interentreprises, PERCOL-I : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.

(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

(3) Services fournis par Swile et distribués par Caisse d'Épargne. Swile est une marque de Swile SAS. Swile, société par actions simplifiée au capital social de 90199,30 euros, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173. Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

12 PLACEMENTS FINANCIERS



> LES OPÉRATIONS SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE (MONTANT PAR OPÉRATION SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service

- Ouverture d'un compte d'instruments financiers..... **Gratuit**
- Clôture d'un compte d'instruments financiers **Gratuit**

LES ACHATS ET LES VENTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

LES FRAIS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS⁽¹⁾/OBLIGATIONS/OPCVM/FIA

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

- Opération ferme sur le marché au comptant
 - Par Internet..... **0,50 %, min. 7,90 €**
 - En agence **1,45 %, min. 18,40 €**
- Frais achats/ventes actions ou obligations sur Bourses étrangères (taux de courtage - minimum de perception)..... **Nous consulter**
- Ordre annulé ou non exécuté - sur Internet..... **Gratuit**
- Ordre annulé ou non exécuté - hors Internet **Gratuit**
- OPCVM/FIA⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾
 - Souscription OPCVM/FIA du réseau Caisse d'Épargne **Nous consulter**
 - Souscription OPCVM/FIA autres réseaux **27,00 € + frais d'émetteur**
 - Rachat OPCVM/FIA réseau Caisse d'Épargne hors FCP garanti ou à promesse.... **Gratuit**
 - Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse **Nous consulter**
 - Rachat avant échéance de FCP non garantis..... **Nous consulter**
 - Autres instruments financiers **Nous consulter**
- Service Règlement Différé..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR

Grâce aux solutions d'épargne verte de Caisse d'Épargne, participez efficacement à l'accélération de la transition écologique de votre région.
N'hésitez pas à consulter votre Conseiller.

(1) Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.

(2) Organisme de Placements collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)/Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) : une partie des frais de souscription et de gestion des OPCVM/FIA peut être reversée à la Caisse d'Épargne au titre de son activité de conseil en investissement et de placement.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) Les droits d'entrées et de sorties sont variables selon les OPC figurant sur le Document d'information Clé (DIC).

12 PLACEMENTS FINANCIERS

> LES PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO, ...) **Gratuit**

> LES DROITS DE GARDE **TVA**

	Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille au 31/12 de l'année écoulée et prélevée au 1 ^{er} trimestre de chaque année			Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)
	Taux	Minimum de Perception	Maximum de Perception	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe	-	26,67 €/an	26,67 €/an	-
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs	0,33 %/an de 0 € à 50 000 € 0,25 %/an de 50 001 € à 100 000 € 0,17 %/an à partir de 100 001 €	30,00 €/an	262,50 €/an	3,87 €/ligne/an
Portefeuille sans valeur inscrite	-	26,67 €/an	26,67 €/an	-

- Frais de tenue et de gestion de compte d'instruments financiers inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)⁽¹⁾ Application des droits de garde (cf. ci-dessus).

BON À SAVOIR

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtée au 31/12.

- Opérations sur valeurs étrangères **Nous consulter**

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

12 PLACEMENTS FINANCIERS

> LES AUTRES TARIFS

■ Édition Imprimé Fiscal Unique (IFU)	Gratuit
■ Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU) TVA	16,96 €
■ Relevé ponctuel de portefeuille au 31/12 TVA	25,45 €
■ Attestation sur produit d'épargne sur demande client	19,00 €

	CTO
Dépôt ou Inscription constitution du dossier ou Cession	185,00 €/opération
Actes de gestion (opérations sur titre, détachement dividendes, etc.)	185,00 €/opération

■ Bourse Esprit Ecureuil	
- Service Abonnement	Gratuit
- Service « Prise de bénéfices »	10,00 €/an
- Assurance Moins Values Bourse Esprit Ecureuil ⁽¹⁾	7,00 €/an
- Cotisation forfaitaire annuelle	12,00 €/an
■ Gestion sous mandat TVA	Nous consulter

> LES TRANSFERTS DE COMPTE-TITRES ORDINAIRE

■ Transfert compte-titres ordinaire vers autre banque, minimum de perception TVA	121,25 €
■ Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Epargne	Gratuit



BON À SAVOIR

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Epargne fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Epargne perçue à ce titre.

La Caisse d'Epargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.



(1) Assurance Moins Values Bourse Esprit Ecureuil est un produit de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

13 COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNEL ET DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION



> COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNEL

Le Compte Excédent Professionnels est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits.

Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

■ Taux **Taux annuel actuariel brut disponible en agence⁽¹⁾**

> DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION (DEP)

Le DEP (Déduction Épargne de Protection) est une solution d'épargne introduite par la loi de finance 2019 dédiée aux exploitants agricoles soumis au régime réel d'imposition. Cette épargne permet de lisser les revenus des exploitants tout en bénéficiant d'une déduction sur le bénéfice imposable à la clôture de l'exercice. Cette épargne peut être mobilisée à tout moment et sans condition.

Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence des versements des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel)

(1) Le taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des Conditions et tarifs des principales opérations et services bancaires applicables aux clientèles professionnelles de la Caisse d'Épargne. Le Titulaire sera informé préalablement par la Caisse d'Épargne de cette évolution par message sur le relevé de compte ou par tout moyen à la convenance de cette dernière.

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> LES VIREMENTS INTERNATIONAUX

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

En euros	En agence/Par téléphone	Par télétransmission ⁽²⁾
Commission proportionnelle au montant du virement	1,00 ‰	1,00 ‰
Minimum de perception	17,00 €	17,00 €

En devises	En agence/Par téléphone	Par télétransmission ⁽²⁾
Commission proportionnelle	1,00 ‰	1,00 ‰
Minimum de perception	17,00 €	17,00 €
Commission de change ⁽³⁾	0,5 ‰	0,5 ‰
Minimum de perception	15,00 €	15,00 €
Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées)	15,50 €	15,50 €
Frais de correspondant	6,00 €	6,00 €

- Frais de recherche ou de complémentation à l'initiative de la banque bénéficiaire étrangère **Montant prélevé directement par la banque étrangère**

> LES OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

VIREMENTS NON SEPA REÇUS DE L'ÉTRANGER EN EUROS OU EN DEVICES

- Frais par virement **1,00 ‰**
- Minimum de perception **17,00 €**
- Frais de commission de change⁽³⁾ (pour les virements en devises) **0,5 ‰**
- Minimum de perception **15,00 €**

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 42).

(2) Par échange de données informatisées.

(3) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



ARRÊTÉ DE COMPTE

La Caisse d'Épargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILLY »

La cession de créance professionnelle « Dailly » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/ CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

15

LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican,
- le Royaume-Uni.

Les départements et régions d'outre-mer de la France (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business.
- Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE.
- Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

16 LES NUMÉROS UTILES

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

> CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur Direct Écureuil Pro par internet - www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Ou depuis votre Smartphone, iPhone®
 sur www.m.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

> MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

SAV TPE

Assistance téléphonique du lundi au samedi de 8h à 20h (Appels techniques, renseignements, télécollectes)

■ TPE (hors Android)

 **N°Cristal 09 69 39 16 17**

APPEL NON SURTAXE

■ TPE premium et CE Boost Pay Business

 **N°Cristal 09 69 36 05 86**

APPEL NON SURTAXE

SP PLUS/JEPAIEENLIGNE

09 69 37 80 30 Service gratuit + prix appel

> ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par la Caisse d'Épargne. Pour les contrats Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro, Complémentaire Santé Salariés, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE

09 69 36 28 37 Service gratuit + prix appel

> NOS PARTENAIRES

BPCE Assurances IARD

Société anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME.

BPCE IARD

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT
Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09.
Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE VIE

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.



APIVIA MACIF MUTUELLE

APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501.
Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

IMA ASSURANCES

Société au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE



> EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller Caisse d'Épargne est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.**

Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par internet
Caisse d'Épargne Normandie Service Relations Clientèle - BP 854 76235 Bois-Guillaume cedex	www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾ Rubrique Nous contacter - Réclamations

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne pourra pas excéder deux mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse.

En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit.

Par internet (contact dans les 48h)
Dossier à remplir en ligne sur le site : https://mediateur-credit.banque-france.fr⁽¹⁾

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.



- **Le médiateur de l’Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l’information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres... Écrivez au médiateur :

Par internet	Par courrier
<p>De préférence par internet⁽¹⁾ via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet amf-france.org/fr/le-mediateur bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le Qr Code</p> 	<p>Médiateur de l’AMF - Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02</p>

- **Le médiateur de l’assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d’un contrat d’assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par internet	Par courrier
www.mediation-assurance.org⁽¹⁾	La Médiateur de l’Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d’un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d’un crédit (hors décision d’octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d’un produit d’assurance.
- **La Médiation du crédit aux entreprises** est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d’entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l’obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l’affacturation et à l’assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>* Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

PLUS D’INFORMATIONS

[www.caisse-epargne.fr/professionnels^{\(1\)}](http://www.caisse-epargne.fr/professionnels)

Document non contractuel et sous réserve de commercialisation des produits et services dans votre Caisse d’Épargne.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d’accès internet.

BANQUE & ASSURANCES

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr



Caisse d'Épargne et de Prévoyance Normandie - Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social de 520 000 000 Euros - Siège social : 151 rue d'Uelzen - 76230 Bois-Guillaume - 384 353 413 R.C.S. Rouen - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 919. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QNHQ délivré par l'ADEME. • Crédit photos : AdobeStock. • EdEp.2412.00339.